



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Entreprises d'insertion

Question écrite n° 39738

### Texte de la question

M. Thierry Cornillet appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les difficultés rencontrées en Rhône-Alpes par les entreprises d'insertion suite au blocage de certains crédits de l'Etat. A ce jour, ni la délégation à l'emploi ni la direction de l'action sociale, ne sont en mesure de donner des indications précises sur les délégations de crédits aux entreprises d'insertion (EI et EII), le budget voté par le Parlement pour ce secteur s'élevant à 320 millions de francs. Cette absence d'information s'ajoute aux préoccupations régulièrement émises par les entreprises d'insertion à l'égard des procédures, des délais et des montants. Le Gouvernement peut-il rappeler quelle place il souhaite donner aux entreprises d'insertion dans sa politique sociale ? Quelles mesures entend-il prendre pour pallier rapidement les difficultés rencontrées par les entreprises d'insertion suite au gel de certains crédits ?

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre du travail et des affaires sociales sur le retard qui affecte les financements des entreprises d'insertion et les difficultés importantes que ce retard leur occasionne. Le Gouvernement tient à soutenir fermement les entreprises d'insertion qui jouent un rôle irremplaçable en faveur de l'insertion professionnelle des publics rencontrant les difficultés d'insertion les plus graves et qui obtiennent des résultats remarquables dans ce domaine. Les entreprises d'insertion occupent ainsi une place capitale dans la lutte contre l'exclusion. Elles représentent pour des publics menacés de marginalisation une passerelle indispensable vers une insertion sociale durable. Le retard qui affecte le versement des financements aux entreprises d'insertion est dû au gel budgétaire, qui a fait peser sur l'ensemble des crédits du ministère du travail et des affaires sociales une incertitude quant aux montants qui pourraient être délégués. Cette incertitude est aujourd'hui levée, et tous les services déconcentrés du ministère du travail et des affaires sociales ont reçu notification des enveloppes dont ils disposent pour l'année 1996. Ils ont également reçu les crédits correspondant aux financements du premier semestre 1996. Au total, ces crédits, supérieurs à ceux de 1995, garantissent aux entreprises d'insertion existantes de conserver leur potentiel d'accueil et leur activité en faveur des publics en difficulté et permettront également de faire face ponctuellement à des besoins nouveaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cornillet Thierry](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39738

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 juin 1996, page 3076

**Réponse publiée le** : 15 juillet 1996, page 3907